



VINDUPAYSDEHERVE

Assemblée Générale du 20 juin 2020 : QUESTIONS / REPONSES

QUESTION :

« Bonjour,

La procédure proposée pour l'élection des administrateurs ne me semble pas conforme aux Statuts :

- *Il n'est pas prévu que le Conseil d'Administration puisse décider du nombre d'Administrateurs à élire.
L'Assemblée Générale est libre d'élire le nombre d'administrateurs qu'elle souhaite, dans les limites fixées par les statuts, c'est à dire un maximum de 12, si je ne m'abuse.*
- *Les Statuts ne prévoient pas une procédure distincte entre la réélection d'administrateurs sortant et l'élection de nouveaux administrateurs.
Il n'y a donc pas lieu de traiter les candidatures de MM. Breulhez, Preudhomme et Ruwet différemment de celles des 5 autres candidats, dont les noms ne sont même pas mentionnés dans la convocation.
Il faudrait, au contraire, mentionner les huit candidats sur un pied d'égalité.*

Il y donc lieu, selon moi, de corriger l'ordre du jour de la convocation et les questions à répondre pour corriger ces anomalies, sous peine de rendre l'élection suspecte d'être noyauté par le CA actuel, si pas invalide.

Je profite de la présente pour faire remarquer à tous le pouvoir disproportionné que se sont arrogés les « membres garants », s'octroyant à vie la majorité au CA et des pouvoirs de blocage illimités au sein de l'AG. Je ne suis pas juriste et ne sais pas si une telle mainmise est légale, mais je la trouve tout à fait anormale et immorale dans l'esprit d'une coopérative à vocation sociale, dans lequel le principe d'égalité « une part, une voix » devrait prévaloir.

Cordialement. »

REPONSE :

Nous nous retrouvons ici face à plusieurs questions d'un seul et même coopérateur.

En ce qui concerne les coopérateurs garants, nos statuts ont été rédigés par un notaire. Ils ont été relus et agréés par le Conseil National de la Coopération. Par acquis de conscience, nous avons vérifié une troisième fois auprès d'un avocat spécialisé et celui-ci nous a confirmé que les statuts s'inscrivent dans le respect du Code des sociétés et associations.

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, l'avocat que nous avons consulté nous fait remarquer que la procédure de renouvellement et de sélection aurait dû être précédée par un vote quant au nombre d'administrateurs et ne pas faire de distinction entre les 3 renouvellements et la sélection entre les 5 candidats, ce qui pourrait rendre caduque notre démarche. Nous nous en excusons : c'est la première fois que nous passons à travers cette procédure de renouvellement et de nomination d'administrateurs.

Il convient de préciser en outre que le mandat des 3 administrateurs pour lesquels un renouvellement était proposé avait une durée de 4 années, soit jusqu'en septembre 2021. Il n'y a donc pas d'urgence à procéder à la nomination de nouveaux administrateurs.

Afin de garantir la sécurité juridique des décisions à adopter, il nous paraît plus opportun de reporter le point relatif à la nomination des administrateurs et d'annuler les votes déjà émis à cet égard. Le point sera donc considéré comme retiré de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 juin. Nous planifierons une nouvelle AG Extraordinaire à l'automne, après les vendanges.

Nous remercions ce coopérateur pour nous avoir signalé ces manquements à la procédure.

QUESTION :

*« Bonjour Michel,
Merci pour votre travail.
Je voudrais connaître l'objectif de la coopérative en ce qui concerne la surface de plantation des vignes à terme ?
Cordialement »*

REPONSE :

L'objectif était (et reste) de 10 hectares minimum. Nous y sommes presque mais, étant donné les investissements importants à réaliser pour construire (et équiper) le chai, nous avons décidé pour 2020 de « lever le pied ». La recherche de terrains n'est plus vraiment un problème : nous avons plus d'opportunités que de moyens en ce moment.

QUESTION :

*« Bonjour à tous

D'abord merci pour la convocation à l'AG "virtuelle" et pour toutes les informations que vous avez transmises.
J'ai deux questions sur ces informations :*

1. Dans une vidéo, Michel dit que la Sowecsom vient avec 350 000 € dans le projet. Dans le rapport de gestion, paragraphe "Evènements survenus après clôture" il est écrit que la Sowecsom est entrée dans le capital avec 150 000 €. Sous quelle forme sont-ils venus avec les autres 200 000 € ?
2. La coopérative travaille -t-elle toujours dans les vignes du château de Berlieren ? Si oui, quel a été le montant facturé en 2019 et dans quelle rubrique des comptes se retrouve-t-il ?

D'avance merci pour vos réponses. »

REPONSE :

1. En effet, la Sowecsom est intervenue avec 150.000 euros de capital en avril 2020 (à un moment où le rapport de gestion était en cours d'élaboration). Ils sont intervenus plus tard (en mai 2020, après la finalisation du rapport) avec 200.000 euros de dette complémentaire. Les conditions de cette dette sont reprises plus bas dans une autre question.
2. Non, nous n'avons pas travaillé en 2019 pour le château de Berlieren. Il y a eu quelques reventes (à prix coûtant) de matériel : 874 euros repris sous le compte 705700.

QUESTION :

« Bonjour,

1. *Quelle est la raison de la démission de France Charlier de sa fonction d'administratrice ?*
2. *Michel Schoonbroodt a-t-il démissionné de sa fonction d'administrateur pour endosser le rôle de directeur ?*

Bien à vous. »

REPONSE :

1. Pour des raisons de surcharge professionnelle. Elle a écrit au CA une jolie lettre dans laquelle nous pouvons lire : « Je suis très heureuse d'avoir pu participer au lancement de ce magnifique projet ! Et je vous remercie de m'avoir fait confiance. Je reste bien entendu disponible à l'occasion si vous avez besoin d'aide. Et je termine par souhaiter bon vent et plein d'énergie positive à la coopérative pour la suite de ses aventures. »
 2. C'est correct. C'est bien cela.
-

QUESTION :

*« Une question pour le groupe de travail du chai.
Qu'en est-il de la construction du chai dont vous nous avez parlé près du cimetière de Henri-
Chapelle ?
Merci pour votre réponse »*

REPONSE :

Cela reste d'actualité. Une proposition de bail emphytéotique est, en ce moment, à la Commune d'Aubel. Il s'agit d'un projet de chai plus ambitieux (et plus accessible) que celui que nous avons maintenant. Ce serait la cerise sur le gâteau.

QUESTION :

*« Bonjour,

Je découvre l'ordre du jour de l'AG, et je suis étonné de voir que l'on pouvait poser sa candidature pour être administrateur... J'ai beau chercher dans mes mails, je ne trouve aucune communication en ce sens...
J'aimerais pouvoir poser également ma candidature. Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre. Peut-être faudrait-il communiquer sur ce point et permettre à tous les coopérateurs le souhaitant de poser leur candidature...
Cordialement. »*

REPONSE :

L'appel à candidature a été envoyé le 22 janvier et il fallait remettre sa candidature pour le 28 février 2020. D'autres appels seront faits dans le futur.

QUESTION :

*« Bonjour,
J'aurais voulu savoir quel a été l'impact des gelées tardives du mois de mai sur les vignes.
Concrètement, comment cela va-t-il affecter la production de cette année ?
Bien cordialement »*

REPONSES :

Le gel printanier a fait énormément de dégâts dans les vignes en Wallonie. Malgré les bougies, nous n'avons pas pu sauver notre parcelle de Messitert. Par contre, les bougies nous ont

préservier les parcelles de Crawhez et Teberg. Nous estimons les dégâts à 20% de notre production.

QUESTION :

« Bonjour,

J'ai deux questions à poser dans le cadre de l'AG 2020 :

- Michel nous a parlé de 350.000 EUR à recevoir de la Sowecsom : sous quelle forme et à quelles conditions ?*
- Quel est le budget des dépenses d'investissement (le chais essentiellement, j'imagine) pour 2020 ?*

Merci d'avance pour vos réponses ! Et aussi pour tout ce que vous avez déjà fait en préparation de cette AG ! »

REPONSE :

- Les 350.000 euros de la Sowecsom ne sont plus à recevoir mais ont été reçu : 150.000 euros sous forme de capital (ce sont des parts sociales comme les vôtres) et 200.000 euros de crédit. Un crédit de 8 ans à 3% d'intérêt annuel et moratoire de 1 an sur le capital.
 - Le plan financier reprend pour 2020 un plan d'investissement de 320.000 euros. Presque l'entièreté est en effet attribué à la construction du chai et l'équipement nécessaire pour vinifier les 4 premiers hectares.
-

QUESTION :

« Chers administrateurs,

Quand pourrons-nous acquérir les premières bouteilles ?

Est-ce nous serons avertis des possibilités et quels seront nos avantages en tant que coopérateurs ?

Bien à vous, »

REPONSE :

Une première vendange est prévue pour septembre 2020. Les premières bouteilles de vins tranquilles seront alors disponibles pour Pâques 2021. Pour les effervescents, ce sera un peu plus long puisqu'ils doivent vieillir sur latte. En tant que coopérateurs, vous serez tenus au

courant de l'évolution des vinifications et, bien sûr, nous vous inviterons à une dégustation/pré-vente (avec les 5% de réduction promis depuis toujours).

QUESTION :

*« Bonjour,
Dans le rapport vous parlez de 7 parcelles . Je n'en compte que 6 .
Crawhez, Messitert, TeBerg, Kinkenweg, Merckoff et La Croix.
Avons nous une nouvelle parcelle? Si oui où est elle ?
Belle journée »*

REPONSE :

Lorsque nous parlons de 7 parcelles, c'est que nous intégrons celle de Berlieren dans le calcul. Il est plus correct de parler de 6 parcelles. Vous avez raison.

QUESTION :

*« Bonjour,
Je lis que de plus en plus de projets d'implantation voient le jour en Wallonie. Quel est notre positionnement par rapport à cette concurrence ?
Cordialement, »*

REPONSE :

Nous sommes favorables à toutes les initiatives. Nous les aidons lorsqu'ils nous demandent de l'aide : Berlieren et, plus récemment, à Clermont S/Berwinne.

QUESTION :

« J'aimerais savoir pourquoi , dans la situation difficile où nous sommes, nous avons alourdi nos charges d'un véhicule supplémentaire avec les frais annexes qui y sont liés. Carburant, assurances, entretiens, taxes et amortissement.

Il avait été dit que le changement de statut de Michel Schoonbroodt resterait dans la même enveloppe budgétaire mais ce n'est pas le cas si je comprend bien le bilan .

*Chez Securex l'engagement d'un deuxième collaborateur expérimenté dans le domaine commercial est estimé à 47361 euros par an (déduction faite du tax shift aide à l'emploi.)
Le salaire de Michel est donc correct voir mieux !*

Les frais liés à ce deuxième véhicule sont des avantages qui augmentent l'enveloppe initialement votée en AG .

Nous n'avons pas encore fait entrer un euro, et nous nous permettons une voiture de société non utilitaire (donc moins avantageuse fiscalement)

Ne vivons nous pas au dessus de nos moyens ? »

REPONSE :

La promotion de la coopérative, le déplacement dans les diverses parcelles, les très nombreuses réunions, les événements Wine4cheese, toutes les démarches pour la construction du chai et de son équipement... nécessitent énormément de déplacements du directeur. Le CA a donc décidé de prendre en charge le véhicule. Le directeur, de son côté, paye un avantage en nature pour la voiture.

Nous sommes conscients que nos dépenses sont plus élevées que nos rentrées. C'est inhérent à toutes les créations d'entreprises et plus particulièrement un domaine viticole.